

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
4 FEVRIER 2021

L'an deux mil vingt, le 4 Février, à dix-huit heures trente, le Conseil communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la MJC de Châtillon en Bazois.

Date de la convocation : 28 Janvier 2021

Date d'affichage du compte-rendu : 11 Février 2021

Etaient présents :

- Achun : /
- Alluy : Patrice BONNET
- Aunay en Bazois : Patrick CHAUSSAT
- Avrée : /
- Biches : Denise PERRET
- Brinay : Pierre TISSIER-MARLOT
- Cercy-la-Tour : Sébastien DESCREAU, Alain REININGER, Caroline MARCEAU, Jean-Michel AGEZ, Marie-Laure PARMENTIER, Michel MULOT,
- Charrin : Serge CAILLOT
Hervé GARÇON
- Chatillon-en-Bazois : Michel MARIE
Christine MASCARELLO
Jean-Christophe SAVE
- Chiddes : /
- Chougny : /
- Dun sur Grandry : Christiane MAURY-JOSSERAND
- Fléty : Romain COUGNY
- Fours : David BONGARD
Frédéric LEMOINE
- Isenay : Pascal PETIT
- La Nocle-Maulaix : Pascal PERRIN
- Lanty : Annick BERTRAND
- Larochemillay : /
- Limanton : Marie-Agnès MICHOT
- Luzy : Jocelyne GUERIN, Gilles GONIN, Sophie CLERGEOT, Jean-François THEVENIAUD, Claire DIESNY, Floor NUSINK
- Maux : Christian RIBEAU
- Millay : /
- Montambert : Marie-Christine ROY
- Montapas: Mme Gishlaine ROQUEFORT Supplée
Jean-Pierre FREGUIN
- Montaron : /
- Mont et Marré : /
- Montigny sur Canne : Antoine-Audoin MAGGIAR
- Moulins-Engilbert : Serge DUCREUZOT
Marie-Claire RANVIER, Jean-Paul LAMBOURG, Elisabeth JOSSE,
- Ougny : /
- Poil : Christian COURAULT
- Préporché : René DUVERNOY
- Rémilly : Jean-Paul MARGERIN
- Saint Gratien Savigny : Jean-Paul REVERDIAU
- Saint Hilaire Fontaine : /
- Saint-Honoré-les-Bains : Didier BOURLON
Jean-Jacques LAMALLE
- Saint-Seine : Serge SAUVAGET
- Savigny Poil Fol : Bernard LEBLANC
- Semelay : /
- Sermages : Dominique STRIESKA
- Tamnay en Bazois : /
- Tazilly : /
- Ternant : Olivier FOREST
- Thaix : David JOYEUX
- Tintury : /
- Vandenesse : Yves PERRAUDIN
- Villapourçon : Jean CHINCHOLE

Conseillers communautaires suppléants présents :

/

Nombre de membres :

- Afférents au Conseil communautaire : 67
- Présents : 50
- Procurations : 5
- Qui ont pris part à la délibération : 55

Procurations de :

- 1 – Mme Monique BERNARD à M. Jean-Michel AGEZ
- 2 – M. Patrick BERTIN à M. Yves PERRAUDIN
- 3 – M. Thierry DESCOURS à Mme Jocelyne GUERIN
- 4 – M. Alban BEAUZON à M. Serge DUCREUZOT
- 5 – M. Pascal GUERIN à M. Bernard LEBLANC

Secrétaire de séance : Jean-Christophe SAVE

Assistaient également à la réunion : Maëlle GRANGEON, Directrice de la CCBLM,
Chrystelle FORTIER-LAUMAIN, Responsable du pôle Ressources Humaines.

LISTE DES DELIBERATIONS DU 4 FEVRIER 2021

- N° 2021-001 : Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du 17 Décembre 2020.
- N° 2021-002 : Dossier DETR 2021 : Culture : Projet Micro-folie.
- N° 2021-003 : Dossier DETR 2021 : Assainissement : demande de subvention station et réseau Alluy.
- N° 2021-004 : Dossier DETR 2021 : Assainissement : demande de subvention station du bourg de Millay.
- N° 2021-005 : Dossier DETR 2021 : Assainissement : demande de subvention Réseaux eaux usées de Luzy.
- N° 2021-006 : Dossier DETR 2021 : Assainissement : demande de subvention Réseaux eaux usées de St Honoré les Bains.
- N° 2021-007 : Dossier DETR 2021 : Assainissement : demande de subvention Mise en séparatif du réseau eaux usées de Moulins.
- N° 2021-008 : Assainissement : **Projet d'avenant au contrat de délégation de service public avec Suez pour l'assainissement collectif à Cercy la Tour.**
- N° 2021-009 : Dossier DETR 2021 : Matériel de visio-conférence.
- N° 2021-010 : Finances : Attribution de compensations provisoires.
- N° 2021-011 : Voirie : Vente du tracteur.
- N° 2021-012 : Voirie : Lancement des marchés de voirie 2021.
- N° 2021-013 : Economie : Aides directes aux entreprises.
- N° 2021-014 : Ménage : Marché global pour le nettoyage des sites.
- N° 2021-015 : Santé : **Projet d'extension de la maison de santé de Moulins-Engilbert.**
- N° 2021-016 : Prix de vente des barnums et du podium de la CCBLM.
- N° 2021-017 : Economie : **Finalisation de l'avenant de clôture du Contrat-Cadre de partenariat 2018-2020 entre le Département et la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan.**

Adoption du compte-rendu de la dernière réunion du conseil communautaire N° 2021- 001

Monsieur le Président demande s'il y a des remarques sur le compte-rendu du dernier conseil communautaire.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve le compte-rendu du conseil communautaire du 17 décembre 2020.

Présentation des syndicats de gestion du Canal du Nivernais

M. Jean-Louis LEBEAU, Président du Syndicat Mixte d'Équipement Touristique du Canal du Nivernais (SMETCN), et Frédéric DURVILLE, directeur du SMETCN, présentent l'organisation actuelle pour la gestion du Canal du Nivernais et les modifications proposées. Jusque-là, il existait un syndicat de gestion côté Nièvre et un syndicat de gestion côté Yonne.

Il est proposé qu'un seul syndicat porte l'animation sur l'ensemble du linéaire du Canal du Nivernais : le syndicat actuellement icaunais va être étendu aux Communauté de communes de la Nièvre.

Le syndicat mixte d'équipement touristique du Canal du Nivernais va continuer à exister pour permettre l'amortissement des investissements réalisés. 4 emprunts sont encore en cours (640 000 €) dont le dernier s'éteint en 2031. Le SMETCN est composé des communes baignées par le Canal du Nivernais. La cotisation de de 4,30 €/habitant.

Ce changement entraine des modifications dans la cotisation versée. Actuellement, la CCBLM cotise pour partie du territoire et certaines communes cotisent directement.

Le Canal du Nivernais propose de « conserver » le montant global de cotisation payé par le territoire (communes + CCBLM).

Chaque commune de la CCBLM peut adhérer au syndicat du canal en charge de l'animation (0,83€/habitant).

Les communes dans le périmètre du syndicat du Canal du nivernais peuvent bénéficier de subventions sur certains projets (Contrat Canal avec la Région Bourgogne-Franche Comté).

Les modifications relatives aux cotisations doivent être soumises à la CLECT puisque cela impacte les attributions de compensation des communes concernées.

L'adhésion au syndicat chargé de l'animation du Canal du Nivernais sera proposée au vote au prochain conseil communautaire.

Décisions prises par le Président et le Bureau par délégation de pouvoir du conseil

Compte-rendu des décisions prises par le Président dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Devis

Assainissement :

GARAGE PETILLOT : Travaux véhicule assainissement : Devis N° 101970 de 138,98 € H.T

GARAGE PETILLOT : Travaux véhicule assainissement : Devis N° 101966 de 166,04 € H.T

Travaux :

- Assainissement MILLOT : Matériel Hydrocureur Travaux Limanton : Devis N° DE2583 de 408,64 € H.T

- Sarl EVRARD et FILS : Réparation chaudière Châtillon Maison Générations : Devis N° DE06382 de 426,48 € H.T

- MASSEY : Réparation chaudière Moulins : Devis N° 00001699 de 636,61 € H.T

- SIDER : Matériel Mitigeur Evier : Devis N° W000073964 de 31,00 € H.T

- NICOLAS DESOINDRE : Dépannage chauffe-eau Maison santé Châtillon: Devis N° DC0761 de 116,10 € H.T

- MASSEY : Réparation chaudière Moulins : Devis N° 00001716 de 379,25 € H.T

- DIAGNOSTICS IMMOBILIERS : Immeuble St Hilaire Fontaine : Ordre de Mission de 158,00 € T.TC.

Déchets Ménagers :

- SAS TECTA : Contrat ISDI Préporché : de 3800 € H.T

- SAS TECTA : Contrat ISDI Luzy : de 3250 € H.T

Divers :

- INFOCOM : Contrat insertion pub véhicule électrique : N° 107 de 3 300,00 € H.T
- SENET : Entretien locaux Luzy : Devis N°1120201 de 166,65 € H.T
- SENET : Entretien locaux Moulins-Engilbert: Devis N°1220201 de 149,98 € H.T
- CASSIER : Achat granulés Maison de Santé Châtillon : Devis N° 00100341 de 1543,64 € H.T
- SENET : Entretien locaux Moulins-Engilbert: Devis N°0120211 de 102,42 € H.T
- SENET : Entretien locaux Luzy : Devis N°0120212 de 51,29 € H.T
- SENET : Entretien locaux Moulins-Engilbert: Devis N°0120213 de 125,18 € H.T

Compte-rendu des décisions prises par le bureau communautaire dans le cadre de ses délégations de pouvoir :

Personnel :

- Procédure de protection des agents face aux agressions
- Prestation pour le ménage sur le site de Luzy
- Equipement en téléphones portables professionnels de la DGS et des responsables de pôle

GEMAPI :

- Validation de deux conventions avec le Parc Naturel Régional du Morvan

Voirie :

- Vente de l'épareuse et de la faucheuse
- Dépôt d'un dossier de déclaration simplifiée (loi sur l'eau) pour Ternant

Déchets ménagers

- Validation de devis pour la régularisation des ISDI
- Validation des conventions OCAD3E

Tourisme :

- Validation des tarifs des guides touristiques

Action sociale

- Edition des chèques mobilité pour un montant de 2 500 €

Finances

- Avenants aux régies de recettes

Dossier DETR 2021

Culture : projet Micro-folie

N° 2021- 002

Monsieur le Président explique que le projet Micro-Folie consiste à la mise en place d'un Musée numérique en collaboration avec 12 établissements culturels nationaux fondateurs.

Les douze établissements fondateurs sont : le Centre Pompidou, le Château de Versailles, la Cité de la Musique –Philharmonie de Paris, le Festival d'Avignon, l'Institut du monde arabe, le Louvre, le Musée national Picasso-Paris, le musée d'Orsay, le Musée du Quai Branly-Jacques Chirac, l'Opéra national de Paris, la Réunion des musées nationaux – Grand Palais, Universcience et La Villette.

En fonction du lieu choisi pour accueillir la Micro-Folie et du projet conçu pour et avec les habitants, plusieurs modules complémentaires peuvent compléter le Musée numérique :

- un FabLab,
- un espace de réalité virtuelle,
- une scène, une bibliothèque/ludothèque
- ou encore un espace de convivialité.

L'objectif est de créer un espace multiple d'activités accessible et chaleureux.

Un courrier a été adressé aux communes du territoire pour candidater à l'accueil du musée numérique. Plusieurs communes ont candidaté : Luzy, Cercy-la-Tour, Saint-Honoré-les-Bains, Chiddes et Moulins-Engilbert.

La Villette peut nous prêter du matériel en 2021 impliquant l'adhésion à la charte (1 000 €/an).

Plan de financement

Libellé	Montant HT	Libellé	Montant HT	Taux
Achat d'un vidéoprojecteur	25 000	Subvention Préfecture (DETR/DSIL/FNADT)	30 000	60%
Achat d'un Ecran	10 000			
Achat d'un ordinateur	1 500	Autres subventions (région ou département via contrat de territoire)	10 000	20%
Achat du matériel Wifi	1 000			
Achat de la sonorisation	4 000			
Achat des tablettes	5 000			
Achat des casques audio	2 000			
Achat du mobilier (fauteuils...)	1 500	Apport CCBLM	10 000	20%
TOTAL	50 000		50 000	100%

Après avoir délibéré, le conseil **communautaire, à l'unanimité,**

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise le Président à solliciter de la DETR à hauteur de **30 000 € soit 60% du montant total de l'opération,**
- autorise le Président à solliciter les autres financeurs pour le financement de ce projet.

Assainissement

Demande de subvention : station et réseau d'Alluy N° 2021- 003

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement explique que la station d'épuration (STEP) d'Alluy rencontre des problèmes récurrents depuis la prise de la compétence Assainissement Collectif sur la commune au 1^{er} janvier 2018. De l'eau déborde des casiers d'infiltrations et s'écoule dans le pré en contrebas quasiment en permanence.

Des études ont été menées sur l'année 2020 par Nièvre Ingénierie et il en ressort que la station est à réhabiliter : il faut reprendre le massif filtrant (renouveler l'étanchéité du fond, remplacement de l'ensemble du sable, installation de roseaux) et création d'un drainage en périphérie et sous le massif filtrant afin de garantir l'absence d'écoulements, la bâchée est également à remplacer, mais afin de réduire les coûts, cette opération se fera en régie.

Cette étude montre aussi que l'apport d'eaux claires parasites est bien trop important pour une station de ce type, prévue pour fonctionner en séparatif. Le réseau présente des dégradations et il doit aussi être repris pour permettre de protéger la station. Certaines parties seront reprises intégralement et d'autres chemisées lorsque les dégradations sont limitées.

La réhabilitation de la station comme celle du réseau sont éligibles à des subventions, DETR (et agence de l'eau Loire Bretagne si nous avons le droit à une dérogation, en l'absence de diagnostic réseau).

**Intitulé de l'opération : Travaux de réhabilitation du réseau d'assainissement du Bourg d'Alluy
(58110)**

Lieu de réalisation : Commune d'Alluy

	MONTANT H.T	%
<u>DÉPENSES</u> (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 275 000	
	Epreuves préalables à la réception des travaux : 4 500	
	Divers, honoraires, maîtrise d'œuvre, imprévus : 30 500	
TOTAL DÉPENSES :	310 000	
<u>RESSOURCES</u>		
SUBVENTION : DETR	186 000	60
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement :	124 000	40
TOTAL RESSOURCES :	310 000	

Intitulé de l'opération : Travaux de réhabilitation de la station d'épuration du Bourg d'Alluy (58110)

Lieu de réalisation : Commune d'Alluy

	MONTANT H.T	%
<u>DÉPENSES</u> (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 37 000	
	Divers, honoraires, maîtrise d'œuvre, imprévus : 5 000	
TOTAL DÉPENSES :	42 000	
<u>RESSOURCES</u>		
SUBVENTION : DETR	25 200	60
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement :	16 800	40
TOTAL RESSOURCES :	42 000	

Après avoir délibéré, le **conseil communautaire, à l'unanimité,**

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

- autorise le Président à de la DETR à hauteur de 60% du montant total **de l'opération.**

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement explique que la station d'épuration du Bourg de Millay rencontre des dysfonctionnements depuis plusieurs années. Une étude a été menée en 2020 par Nièvre Ingénierie qui préconise la réhabilitation de la station.

Les travaux consisteront en la modification de la tête de station pour assurer un meilleur écoulement des eaux usées, le remplacement du déversoir d'orage en tête de station et le remplacement du dégrilleur en tête de station. Il faut aussi reprendre le massif filtrant (renouveler l'étanchéité du fond, remplacer de l'ensemble du sable et installation de roseaux), création d'un drainage en périphérie du massif filtrant afin de récupérer les eaux claires gravitaires venant du coteau pour les dévier de la station vers le ruisseau.

La réhabilitation de la station est éligible à des subventions, DETR et agence de l'eau Loire Bretagne (si nous avons le droit à une dérogation, en l'absence de diagnostic réseau).

Intitulé de l'opération : Travaux de réhabilitation de la station d'épuration du Bourg de Millay (58170)

Lieu de réalisation : Commune de Millay

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 39 000	
	Divers, honoraires, maîtrise d'œuvre, imprévus : 6 000	
TOTAL DÉPENSES :	45 000	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	27 000	60
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement :	18 000	
TOTAL RESSOURCES :	45 000	

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise le Président à solliciter de la DETR à hauteur de 27 000 € soit 60% du montant total de l'opération.

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement explique qu'à Luzy, une partie du réseau est sujet à l'infiltration d'eaux claires parasites permanente et à la montée en charge du fait de contre pente. Cela signifie qu'il y a également déversement d'eaux usées autour de ce réseau.

Cette partie du réseau est également plus sollicitée depuis fin 2020 avec la connexion d'Age et vie.

Nièvre Ingénierie a étudié la possibilité de rénovation, et propose un renouvellement complet du réseau.

Cette opération d'investissement est éligible à des subventions, DETR et agence de l'eau Loire Bretagne (si nous avons le droit à une dérogation, en l'absence de diagnostic réseau).

Intitulé de l'opération : Travaux de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées à Luzy –
Champ Baron (58170)

Lieu de réalisation : Commune de Luzy

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 37 000	
	Epreuves préalables à la réception des travaux : 2 500	
	Divers, honoraires, maîtrise d'œuvre, imprévus : 5 500	
TOTAL DÉPENSES :	45 000	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	27 000	60
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement :	18 000	
TOTAL RESSOURCES :	45 000	

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

- autorise le Président à solliciter de la DETR à hauteur de 27 000 € **soit 60% du montant total de l'opération.**

Demandes de subvention : Réseau eaux usées – St Honoré les Bains

N° 2021- 006

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement explique qu'à Saint-Honoré les Bains, une partie du réseau est sujet à l'infiltration d'eaux claires parasites permanente et à la montée en charge du fait de contre pente. Cela signifie qu'il y a également déversement d'eaux usées autour de ce réseau.

Une casse importante a été constatée et des bêtes pâturent dans le pré concerné.

Nièvre Ingénierie a étudié la possibilité de rénovation, et propose un renouvellement complet du réseau.

Cette opération d'investissement est éligible à des subventions, DETR et agence de l'eau Loire Bretagne.

Intitulé de l'opération : Travaux de renouvellement du réseau de collecte des eaux usées à Saint-Honoré-les-Bains – Route de Remilly (58170)

Lieu de réalisation : Commune de Saint-Honoré-les-Bains

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 63 000	
	Epreuves préalables à la réception des travaux : 3 000	
	Divers, honoraires, maîtrise d'œuvre, imprévus : 8 000	
TOTAL DÉPENSES :	63 000	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	12 600	20
Autres financements (à préciser) : Agence de l'Eau Loire Bretagne	37 800	60
Autofinancement :	12 600	
TOTAL RESSOURCES :	63 000	

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

- autorise le Président à solliciter de la DETR à hauteur de 12 600 € **soit 20% du montant total de l'opération**,

- **autorise le Président à solliciter l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 37 800 € soit 60 % du montant total de l'opération.**

Assainissement : Demandes de subvention : Mise en séparatif du réseau eaux usées – Moulins-Engilbert N° 2021- 007

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement explique qu'un programme de travaux sur 4 rues a été prévu en 2014 par la commune de Moulins-Engilbert. 2 des 4 rues ont déjà été réalisées, mais il reste la rue Champmartin et la rue des Groseillers.

En coordination avec la commune, la CCBLM envisage la mise en séparatif du réseau de la rue Champmartin. En effet, la commune doit absolument reprendre la voirie et s'occupera du pluvial, la CCBLM aura en charge le réseau eaux usées séparatif.

Nièvre Ingénierie a étudié la possibilité de rénovation.

Cette opération d'investissement est éligible à des subventions, DETR et agence de l'eau Loire Bretagne.

Intitulé de l'opération : Travaux de mise en séparatif du réseau unitaire – rue Champmartin – Moulins-Engilbert

Lieu de réalisation : Commune de Moulins-Engilbert

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)	Travaux : 49 464	
TOTAL DÉPENSES :	49 464	
RESSOURCES		
SUBVENTION : DETR	9 893	20
Autres financements (à préciser) : Agence de l'Eau Loire Bretagne	29 678	60
Autofinancement :	9 893	
TOTAL RESSOURCES :	49 464	

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,

- autorise le Président à solliciter de la DETR à hauteur de 9 893 € **soit 20% du montant total de l'opération**,

- **autorise le Président à solliciter l'Agence de l'eau Loire Bretagne à hauteur de 29 678 € soit 60 % du montant total de l'opération.**

Projet d'avenant au contrat de délégation de service public avec SUEZ pour l'assainissement collectif à Cercy la Tour N° 2021- 008

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique qu'un contrat de délégation de Service public assainissement collectif a été signé en 2011 entre la Commune de Cercy la Tour et SUEZ. Suivant l'Arrêté Préfectoral 1^{er} janvier 2018, prise de compétence CCBLM, celui-ci a été transféré à la CCBLM.

Cette compétence a intégré de fait au 1^{er} janvier 2018 les eaux pluviales, qui sont revenus à la Commune suite au revirement législatif en août 2018, ce qui a créé une problématique de gestion, les factures émises d'eau pluviale par SUEZ à la Commune de Cercy la Tour ne peuvent à ce jour être payées par la Commune de Cercy la Tour, car la convention actuelle nécessitant de répartir les dépenses entre la Commune de Cercy la Tour, sur les eaux pluviales, et la CCBLM sur l'assainissement, ne le prévoit pas.

De plus, une extension du réseau d'assainissement sur Champlevois a été réalisée et nécessite d'être intégrée dans un avenant, ainsi qu'un nouveau poste de relevage sur le Port de Cercy la Tour.

Par ailleurs, la convention initiale prévoit un certain nombre de m³ à facturer, et une révision automatique si le volume collecté est inférieur à 10 % du volume initial, ceci étant constaté sur une durée d'au moins trois années.

Le projet d'avenant n°3 a donc plusieurs objets :

- **Transfert de compétence eaux pluviales**

SUEZ émet des factures auprès de la mairie de Cercy la Tour, qui ne peut pas payer, et qui payera avec effet au 7 août 2018, une somme de 12 263,30 € par année comptable. La situation va donc être régularisée dans le cadre de l'avenant, avec effet au 1^{er} janvier 2018, déclenchant ainsi le versement de la Commune de Cercy la Tour sur son budget général, auprès de SUEZ, sans incidence pour le budget communautaire.

- Extensions de réseau : Champlevois (52 usagers actifs) + Port (3)
L'extension du réseau à Champlevois ainsi que celle réalisée au port doivent faire l'objet d'une intégration dans le contrat de DSP, impliquant des coûts de fonctionnement pour le délégataire. Les investissements avaient été financés sur le budget assainissement de la Commune de Cercy la Tour, avant son transfert à la Communauté de Communes.
- Volume annuel assujéti :
- Le contrat initial prévoyant une moyenne de 72 000 m³, et le volume s'est stabilisé sur une valeur de 61 161 m³ ces trois dernières années, à périmètre constant, c'est-à-dire hors extension de Champlevois (52 abonnés) et hors Canal (3 abonnés à venir), avec une clause de révision si la consommation baisse de 10 % sur 3 ans. Or, celle-ci est de 15 % environ.

On peut avancer les raisons suivantes :

- L'entreprise FAURECIA était sur 8 000 m³ par an, et est passé à 5 000 m³ par an.
- La consommation des usagers baisse :
 - Baisse de la population de 2 000 habitants à 1 800 habitants en 10 ans
 - Arrêtés sécheresse qui se multiplient depuis 3 ans.

Il convient donc d'intégrer tous ces éléments sur l'avenant.

Modification des tarifs du délégataire :

1 – Rappel des tarifs du contrat DSP de 2011 après avenant en 2014

- Part fixe : 28,78 €
- Part variable : 1,1737 €

2 – Tarifs actuels avec actualisation (qui provient des indices)

- Part fixe en base 2020 : 34,42 €
- Part variable base 2020 : de 1,4035 €

3 - La révision des tarifs suivant la proposition d'avenant à la convention de délégation de service public, faisant passer le tarif des redevances

- Part fixe : de 34,42 € à 48 €.
- Part variable : de 1,4035 € à 1,464 € par m³

Scénario n°1 : baisse de la part communautaire sur la commune de Cercy-la-Tour, en gardant l'harmonisation des tarifs en place de la Communauté de communes

***Avant l'avenant :**

Tarif délégataire part fixe : 34,42 €
 Tarif délégataire part variable : 1,404 €/m³
 Tarif collectivité part fixe : 43,58 €
 Tarif collectivité part variable : 0,346 €/m³

***Après l'avenant :**

Tarif délégataire part fixe : 48 €
 Tarif délégataire part variable : 1,464 €/m³
 Tarif collectivité part fixe : 30 €
 Tarif collectivité part variable : 0,286 €/m³

Impact sur les recettes de la collectivité :

Pour l'année 2019, sur une base de 63 519 m³ facturés et 782 abonnés, prenant en compte les deux extensions du Canal et de Champlevois :

- Avant avenant : $782 * 43,58 = 34\,079,56 \text{ €} + 63\,519 * 0,346 \text{ €} = 21\,977,50 \text{ €}$ soit un total de **56 057,10€**
- Après avenant : $782 * 30 = 23\,460 \text{ €}, 63\,519 * 0,286 = 18\,166,40 \text{ €}$, soit un total de **41 626,43 €**

Soit une perte de **14 430,67 € pour la collectivité.**

Sur le budget assainissement 2019, il était prévu 649 707 € de recettes sur des redevances assainissement, soit 2,22 % de perte de recettes avec cet avenant.

Résumé :

Tarifs Année 0/chiffres années 0 (2011 suite Impact avenant 2 2014)	Tarifs actualisés 2020/Chiffres 2020	Proposition d'avenant tarif Année 0/chiffres 2020	proposition d'avenant tarif actualisé (coef 1,2) 2021/Chiffres 2021
774	734	734	734
72 400	61 181	61 181	61 181
28,78	34,4151	40,0000	48,0000
1,1737	1,4035	1,2200	1,4640
107 251,60 €	111 128,87 €	104 000,82 €	124 800,98 €

Scénario n°2 : augmentation de la redevance sur l'ensemble des communes pour compenser la perte et conserver l'harmonisation globale des tarifs

La manque à gagner étant de 14 430,67 € pour la collectivité, si celui-ci est compensé par une hausse des tarifs de la part variable de l'ensemble des redevances (340 164 m³ volume total), cela produirait une hausse de 0,044 € / m³ (+ 14 967,21 €).

La commission assainissement et la commission délégation de service public ont émis un avis **favorable à la signature de cet avenant et proposent de retenir le scénario n°1 c'est-à-dire de réduire la part communautaire.**

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité,**

- **autorise Monsieur le Président à signer l'avenant n°3 du contrat de délégation de service public de l'assainissement collectif de la commune de Cercy-la-Tour avec l'entreprise SUEZ dans les conditions présentées ci-dessus,**

- fixe la redevance assainissement collectif de la Communauté de communes relative à la commune de Cercy-la-Tour, à compter de la date de la délibération, de la manière suivante :

- . part fixe annuelle : **30 € HT**
- . part variable : **0,286 € HT/m³**

Matériel de visioconférence

N° 2021- 009

Monsieur le Président explique qu'en 2021, la DETR peut financer des équipements de vidéoconférence pour un seuil de dépense de 2 000 €.

Au vu de la situation actuelle, il est envisagé par la CCBLM de s'équiper d'un système de vidéoconférence et d'un vidéoprojecteur sur le site de Chatillon en Bazois.

Plan de financement

	MONTANT H.T	%
DÉPENSES (à détailler par postes de dépenses, le cas échéant)		
Investissements dans le matériel	2 498.06€	100
TOTAL DÉPENSES :	2 498.06	100,00
RESSOURCES		
Subvention:	1 499	60%
Autres financements (à préciser) :		
Autofinancement :	999	40,00
TOTAL RESSOURCES :	2 498.06	100,00

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité,

- approuve le plan de financement tel que présenté ci-dessus,
- autorise le Président à solliciter de la DETR à hauteur de 1 499 € **soit** 60% du montant total de l'opération,

Le bureau communautaire a priorisé les dossiers DETR de la manière suivante :

1. Micro-folie
2. Voirie (RSB Poil) validé au conseil du 17 décembre
3. Assainissement
4. Matériel de visio-conférence

Finances

Attributions de compensations provisoires

N° 2021- 010

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C

M. David BONGARD, Vice-Président en charge des finances, explique que les Attributions de Compensations (AC) provisoires 2021 doivent être votées par le conseil communautaire avant le 15 février. La CLECT ne s'est pas encore réunie. Les montants sont identiques aux attributions de compensations définitives 2020 votées au conseil communautaire de décembre.

Le tableau des attributions de compensations provisoires est annexé.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**, approuve les attributions de **compensations provisoires telles qu'annexées** à la présente délibération.

Voirie

Vente du tracteur

N° 2021- 011

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique que la CCBLM a conclu en 2020 un marché pour la location du matériel utilisé pour l'entretien des accotements. De ce fait, le matériel dont nous étions propriétaires à savoir le tracteur, l'épareuse et la faucheuse n'est plus utilisé. Une procédure de vente est en cours.

Suite à la sollicitation des communes, le matériel de voirie a été mis en vente sur le site agriaffaires en 3 lots :

- Tracteur estimé à 44 000 €
- Epareuse estimée à 13 000 €
- Faucheuse d'accotement estimée à 3 000€

Dans le cadre de ses délégations, le bureau communautaire a ainsi validé :

- la vente de l'épareuse pour 13 000€
- la vente de la faucheuse d'accotement pour 3 000 €.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité**,

- approuve la vente du tracteur,
- fixe le prix de vente du tracteur entre **38 000 € et 44 000 €**,
- autorise Monsieur le Président à procéder à la vente du tracteur dans les conditions de prix fixé.

Lancement des marchés de voirie 2021

N° 2021- 012

M. Tissier-Marlot, Vice-Président en charge de la voirie et de l'assainissement, explique que le montant total des enveloppes des communes 2021 (c'est-à-dire retenues et reliquats inclus) est de 1 165 668,00 € TTC.

- Gros travaux : ~ 1 100 000,00 € TTC
- Petit entretien (PATAM et fournitures matériaux) : ~ 70 000,00 € TTC

Marché de gros travaux :

- Gros travaux : ~ 1 100 000,00 € TTC

Il est proposé un marché à bon de commande comme l'an passé (bon de commande constitué de chaque chantier pour chaque commune avec une différenciation entre l'investissement et le fonctionnement).

Marché de point à temps :

- Petit entretien (Point à temps Manuel et Automatique, fournitures et matériaux) : ~ 70 000,00 € TTC

Le marché 2020 s'achève le 6 avril 2021. Il sera demandé à Nièvre Ingénierie de relancer un marché pour le point à temps. Un marché à bon de commande devrait être proposé.

Voici le planning envisagé pour l'année 2021 :

- Autour du 12 février : date limite de retour de la validation des communes
- Le 24 février : publication des marchés suite à l'accord du conseil communautaire du 4 février
- Mi-mars : remise des offres par les candidats
- 3^{ème} semaine de mars : remise de l'analyse par la maîtrise d'œuvre et réunion de la CAO
- 15 avril : validation pour signature du marché en conseil communautaire et signature des marchés
- Mai : période de préparation
- Fin mai : début des travaux

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, valide** la publication des deux marchés de travaux de voirie : gros travaux et petit entretien (point à temps).

Mobilité

Etude sur la mobilité dans le cadre de la loi LOM

Monsieur le Président explique que la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) promulguée le 24 décembre 2019 ouvre la possibilité aux EPCI de se saisir de la compétence « mobilité » et devenir ainsi Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) de premier rang sur leur territoire.

La LOM prévoit que les Communautés de Communes doivent délibérer, d'ici au plus tard le 31 mars 2021, sur leur volonté de se doter de la compétence mobilité sur leur territoire. Sans prise de position à cette date, les Communautés de Communes ne pourront plus devenir elles-mêmes AOM et la Région Bourgogne Franche-Comté aura automatiquement, par substitution, ce rôle sur son territoire.

Les services de transport concernés sont :

- Services réguliers de transport public de personnes (comme les lignes ferroviaires, lignes de bus, etc.) ;
- Services à la demande de transport public de personnes ;

- Services de transport scolaire ;
- Services relatifs aux mobilités actives (services de location de vélo, etc.) ;
- Services relatifs aux usages partagés (co-voiturage, etc.) ;
- Services de mobilité solidaire ;

C'est dans ce contexte que le Pays Nivernais Morvan propose de réaliser une étude mobilité pour alimenter et éclairer la réflexion de la Communauté de communes quant à l'opportunité de devenir AOM locale.

Pour la réalisation de cette étude, le reste à charge pour la Communauté de communes sera de 1 317 €.

Economie

Aides directes aux entreprises

N° 2021 - 013

Vu le règlement d'application pour les aides directes aux entreprises dans le cadre du Plan de relance (partenariat avec la Région) approuvé le 22 octobre 2020 par le conseil communautaire

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Présidente en charge du développement économique, explique qu'un comité de pilotage a lieu le lundi 25 janvier. 9 dossiers ont été présentés. Un dossier est reporté. 8 autres sont éligibles aux aides.

Le tableau des aides directes est présenté.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, approuve** les subventions aux **entreprises telles qu'annexées à la présente délibération.**

Projet de territoire

Méthodologie et gouvernance

Pour se projeter sur le moyen terme, répondre aux différents appels à projet, être plus réactifs aux différentes demandes de subvention, rendre les actions de la CCBLM cohérentes et lisibles par les partenaires, et les habitants, il est utile de travailler à l'élaboration d'un « projet de territoire ».

Ce travail doit avant tout être porté par les élus de la CCBLM mais doit aussi associer d'autres acteurs et les communes.

Le projet de territoire ne doit pas être un document construit seul par l'EPCI, ce doit être un document investissant et impliquant d'autres acteurs afin de se donner des gages pour réaliser et construire des objectifs atteignables et en lien avec le territoire.

Il peut prendre plusieurs formes mais doit s'appuyer sur une méthode et un diagnostic le plus précis possible.

Il est également important de noter que plusieurs documents stratégiques sont déjà existants.

Ils sont tous basés sur des diagnostics et aboutissent à des plans d'actions :

- Le plan de croissance tourisme (2018)
- La réponse à l'appel à projet nouvelles populations (2019)
- La Convention Territoriale Globale construite avec les centres sociaux (2020)
- Les plans guide des villages du futur de Cercy-la-Tour, Moulins-Engilbert, Chatillon en Bazois et Luzy (2018)
- Le contrat de station de Saint Honoré les Bains (2018)
- Les centres sociaux ont également chacun un « projet social » qui définit des grands axes et une stratégie.

D'autres documents seront également bientôt construits :

- La démarche du PLUI permettra de se projeter sur le moyen terme ainsi que le SCOT
- Le contrat de territoire avec le département qui a vocation à avoir une ligne directrice bien définie.

- Opération de Revitalisation du Territoire suite à la labellisation de quatre communes « petites villes de demain »

Le fait que la réalisation de ces différents documents réglementaire arrive dans un temps rapproché nous donne l'opportunité de les mettre en cohérence et de traduire un projet territorial fort et partagé.

Plusieurs thématiques doivent être approfondies : le développement économique, l'agriculture, la transition énergétique, la santé, la culture, l'habitat, le transport, ...

Il semble donc pertinent de réfléchir à un document structurant et synthétisant l'ensemble des stratégies existantes qui soit lisible, et porté par les élus, les agents, les communes, compris par les habitants et qui réponde à la question : que veut-on pour BLM dans les 10 ans à venir ?

Proposition de méthode :

Il faut d'abord définir un pilotage. Il est proposé que le bureau communautaire assure le pilotage de la démarche.

Propositions d'étapes :

- 1) Diagnostic et définition des enjeux par parties/thématiques -> recherche et traitement des données en fonction des enjeux – pourrait être effectué par les agents de développement et par un stagiaire en master développement territorial, SIG, qui serait embauché pour 6 mois (de mars à septembre par exemple).

-> Utilisation des diagnostics déjà existants qui font déjà ressortir des enjeux forts - Elaboration d'un plan
-> A partir du plan proposé : mise en lumière des enjeux en fonction des thématiques repérées, relever les points de tension, les signaux faibles. Mettre en avant des éléments du territoire à partir d'expériences sensibles. Chiffrer et préciser ce qui était de l'ordre du ressenti. Mise en forme des premiers éléments chiffrés, cartographiques et rédigés pouvant être insérés au diagnostic.

Analyse collective et plus fine des éléments clés des parties -> avec les élus du Comité de pilotage, sur une journée, ou une demi-journée.

- 2) **Suite à la définition d'enjeux, comment répondre à ces problématiques ?** Quels objectifs se fixons-nous ? quelle stratégie pour demain ?

Cela peut prendre la forme d'un ou plusieurs temps d'échange sur le territoire (plusieurs possibilités)

- a. Partage des éléments finalisés de conclusion du diagnostic
- b. Co-construction de scénarios de prospective pour donner de la vie à ces éléments et permettre la réflexion pour les actions à entreprendre dans le projet de territoire.

Ces temps peuvent permettre d'enclencher une dynamique collective entre des acteurs qui vont se rencontrer et apprendre à travailler ensemble.

- 3) **Elaboration d'un plan d'actions avec des priorités et un calendrier clair.**

Ce plan d'actions peut prendre la forme d'un document simple et utilisable par tous.

Une conférence des maires sera organisée à ce sujet.

Ménage

Marché global pour le nettoyage des sites

N° 2021- 014

Monsieur le Président explique que le service juridique est en train de travailler à l'élaboration d'un marché qui pourrait concerner l'ensemble des sites communautaires (administratifs, et maison de santé de Châtillon en Bazois) en vue d'avoir une prestation de ménage/nettoyage homogène.

Les sites concernés par le marché sont les suivants :

- Maison Médicale de Châtillon en Bazois
- Bureaux administratifs de Châtillon en Bazois
- Bureaux administratifs de Luzy

- Bureaux administratifs et office de tourisme de Moulins Engilbert
- Télécentre de Moulins Engilbert
- Bureaux administratifs du service déchets ménagers de St Honoré les Bains
- Bureaux administratifs de Cercy la Tour.

Durée du marché : 2 ans + 1 année en option

Le nettoyage des vitres serait en tranche conditionnelle.

La consultation pourrait être lancée en février, et les réponses à adresser après visite fin février. Ensuite, la CAO examinera les propositions.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, **à l'unanimité, approuve** le lancement de la consultation des entreprises pour une prestation de ménage des sites de la Communauté de communes.

Santé

Projet d'extension de la maison de santé de Moulins-Engilbert

N° 2021- 015

M. Lambourg, conseiller communautaire délégué à la santé, explique qu'actuellement, trois dentistes exercent à Moulins-Engilbert : Dr Issard, Dr Graillet, Dr Bernard. Lors du bureau du 7 janvier dernier, les dentistes ont présenté leur projet d'extension de la maison de santé de Moulins-Engilbert.

Les dentistes de Moulins-Engilbert souhaitent créer un pôle dentaire à Moulins-Engilbert. Le cabinet était prévu au début pour 2 professionnels (ils sont 3 actuellement). Ils souhaiteraient agrandir pour pouvoir accueillir un autre dentiste et un stagiaire (surface manquante de 200 m²).

Au vu de la situation de la démographie médicale nivernaise, le fait d'avoir trois dentistes à Moulins-Engilbert constitue une opportunité. Il semble pertinent d'appuyer le développement du cabinet dentaire de Moulins-Engilbert.

D'autres besoins se font également sentir dans la maison de santé : une salle pour le pédicure et une salle de réunion (évaluée à 100 m² supplémentaires).

Soit un total d'environ 300 m²

Les professionnels investiraient dans le matériel.

Les dentistes souhaiteraient savoir si la Communauté de communes soutiendra ce projet.

Le bureau communautaire propose la création d'un groupe de travail sur le projet d'extension de la maison de santé de Moulins-Engilbert avec les membres suivant :

- Michel Mulot
- Jean-Paul Lambourg
- David Bongard
- Les 3 dentistes de Moulins-Engilbert

Une étude pourrait être lancée en 2021. Un estimatif a été transmis par Nièvre Aménagement.



Etude de faisabilité et de programmation de l'extension de la MSP de Moulins-Engilbert
à Cosne sur Loire
Communauté de communes Bazois Loire Morvan

Décomposition du Prix Global et Forfaitaire

Missions	Directeur	Chargé d'opération	Assistant gestion / secrétariat	Montant HT
Contextualisation, diagnostic et obligations réglementaires	0,5	3,0	-	2 425,00
Réunion de lancement - récupération des données	0,5	0,5		800,00
Analyse des données d'entrées et des obligations réglementaires (PLU etc...)		2,0		1 300,00
Visite du site et rendez-vous avec les représentants de la CISA		0,5		325,00
Définition du programme	1,0	6,0	-	4 850,00
Détermination du schéma fonctionnel		1,0		650,00
Définition du tableau des surfaces		1,0		650,00
Définition de l'enveloppe prévisionnelle (dépense)	0,5	1,0		1 125,00
Détermination du plan de financement (subventions, loyers)		1,0		650,00
Définition d'un planning prévisionnel de l'opération (y compris définition des études complémentaires à réaliser)		0,5		325,00
Réunion de restitution, y compris préparation et ajustements post-présentation	0,5	1,5		1 450,00
TOTAL	1,5	9,0	-	7 275,00

M. Lambourg ne prend pas part au vote.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire donne un accord de principe au **projet d'extension** de la Maison de santé de Moulins-Engilbert.

Voix pour 51, abstentions 3, contre 0

Projet de maison de santé à Cercy-la-Tour

Monsieur le Président explique que la commune de Cercy-la-Tour souhaite faire intervenir l'Etablissement Public Foncier (EPF) de Bourgogne-Franche-Comté pour l'acquisition d'un bâtiment dans le cadre d'un projet de maison de santé.

La Communauté de communes doit émettre un avis sur cette demande comme pour toutes les demandes transitant par l'EPF.

Les maisons de santé étant une compétence communautaire, ce projet devra être travaillé à la commission santé de la Communauté de communes.

C'est la collectivité qui signe la convention opérationnelle avec l'EPF qui paie les frais de portage.

Rappel du fonctionnement de l'EPF

- Recensement annuel des opérations de portage ou opérations urgentes d'opportunité
- Acquisition par l'EPF aux conditions du service des Domaines et après signature d'une convention opérationnelle
- Durée du portage : 4 ans, 6 ans, 8 ans, 10 voire 14 ans au vu des éléments justifiant de la poursuite effective des démarches nécessaires à la réalisation des projets
- Frais de portages annuels : 1% HT par an sur le prix global hors impôts + impôts et taxes les quatre première années, puis 1,5% HT par an si le portage est prolongé à 6, 8 ou 10 ans, puis 2% HT au-delà (jusqu'à 14 ans maximum avec remboursement d'1/4 du bien les quatre dernières années)
- Rétrocession : Prix global (payé à la signature de l'acte) = Prix d'acquisition + frais d'acquisition (frais d'acte, diagnostic, géomètre...) + indemnités de toute nature versées aux propriétaires, locataires, ayants droit + frais de pré-aménagement demandé par la collectivité (démolition, dépollution,...) + solde des frais de gestion externalisés (gestion des biens, assurances, impôts,...)

Prix de vente des barnums et du podium

N° 2021 - 016

Monsieur le Président explique, suite à la décision du conseil communautaire du 17 décembre de vendre les barnums et le podium, il convient de définir un prix de vente de ces matériels.

Le bureau communautaire propose les prix de vente de ces matériels :

- 2 500 € pour les barnums,
- 10 000 € pour le podium.

Après avoir délibéré, **le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve**

- la **vente du podium à la commune de Luzy pour 1 € avec l'engagement de reprendre les réservations 2021** et de le mettre à disposition des associations et des communes gratuitement,

- la vente des deux barnums à la commune de Moulins-Engilbert pour 1 € avec l'engagement de reprendre les réservations 2021 et de les mettre à disposition des associations et des communes gratuitement

Monsieur le Président explique que, compte-tenu des éléments déposés par la commune de Saint Hilaire Fontaine, en janvier, en tant que maître d'ouvrage du projet de la "Maison du Passeur", il est nécessaire, afin d'avoir une concordance des délibérations, que la Communauté de communes formalise, de nouveau, la délibération par laquelle elle valide les actions et le montant des aides qui seront demandées au Département dans le cadre de l'avenant de clôture.

En effet, pour l'action portée par la commune de Saint Hilaire Fontaine, il est nécessaire de modifier le montant du projet en inscrivant 13 595 € au lieu de 20 995 € et 4 078,50 € pour le montant de l'aide sollicitée au lieu de 6 298,50 €.

Cette modification libère, de fait, 2 220 € que la Communauté de communes peut attribuer à un autre projet. Il est proposé d'attribuer cette somme au projet de la Maison Seniors porté par le Centre Social de Moulins-Engilbert comme présenté dans le tableau ci-dessous :

Intitulé de l'action	Porteur du projet	Montant des dépenses éligibles HT	Montant des dépenses éligibles TTC	aide du CD58	% aide CD58
Identifier le territoire Bazois Loire Morvan et renforcer le sentiment d'appartenance à celui-ci (phase 2- SIGNALETIQUE)	CCBLM	33 976,80 €		27 181,44 €	80,00%
Créer une structure polyvalente pour séniors	Centre-social de Moulins-Engilbert		345 391,00 €	32 220,00 €	9,33%
Etudes pour le développement de l'attractivité du territoire (ETUDE POUR LA MAISON DU PASSEUR)	Commune de Saint Hilaire Fontaine	13 595,00 €		4 078,50 €	30,00%
Etude de faisabilité pour la rénovation du camping (phase 2)	Châtillon-en-Bazois	54 852,00 €		41 298,20 €	75,30%
TOTAL				104 778,14 €	

Le projet d'avenant de clôture doit être présenté à la Commission Permanente du 22 mars au Conseil Département, c'est à dire que le dossier doit être finalisé pour le 22 février dans lequel figurera la délibération de la Communauté de communes.

Après avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, approuve l'avenant de clôture au Contrat de territoire tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

Questions diverses

Réponses aux questions écrites de M. Reininger

1/ Point sur les résultats de l'exercice budgétaire 2020 et actions prévues suite au plan de surveillance DGFIP

Les résultats de l'exercice budgétaire 2020 ne sont pas encore connus, des écritures de rattachements seront encore en cours. Le résultat d'un exercice budgétaire de la Communauté de communes ne peut se faire dans les mêmes délais qu'un budget communal, beaucoup plus petit et dont les écritures ne sont pas liées à certains budgets annexes.

Il n'y a pas de plan de surveillance DGFIP pour la CCBLM.

2/ Point sur les problèmes concernant les malfaçons de la guinguette de Cercy la Tour et sur la mise en place des HLL au camping. Aucun travaux depuis 1 mois

La CCBLM a confié la maîtrise d'ouvrage déléguée à Nièvre Aménagement qui a apporté quelques éléments de réponse:

- HLL : la livraison est prévue pour fin mars, car Sun Chalet a eu des retards de fournisseurs suite au covid. Les matériaux arrivent depuis quelques jours, jusqu'à fin février. (A titre informatif : la question des fournisseurs et des usines qui ne tournent pas correctement, est récurrent en ce moment sur d'autres opérations aussi).

- les devis pour la remise à plat du plancher de danse ainsi que pour la reprise du bas de la rampe PMR sont en train d'arriver à Nièvre Aménagement, une rencontre doit être programmée pour caler les choses.

3/ signature accord EPF pour dossiers Cercy

Ce sujet a été évoqué concernant le projet de maison de santé de Cercy-la-Tour. La Communauté de communes donnera son avis favorable sur les demandes de la commune de Cercy-la-Tour.

4/ pourquoi le solde de 3 K€ du fond de concours remparts de Cercy n'est toujours pas été versé

Le solde de 3 000 € n'a pas été versé car les sommes de BLM ne correspondaient pas à celles de la mairie de Cercy-la-Tour.

5/ point sur procédure au tribunal administratif avec A VENT GARDE

Le dossier est en instruction, et la procédure devrait normalement aboutir à un jugement car les échanges de mémoires sont terminés.

6/ point sur avancement dossier étang de Chèvre

Le groupe de travail ne s'est pas encore réuni. Une réunion devrait avoir lieu prochainement en fonction des conditions sanitaires.

M. Brousse, conseiller aux décideurs locaux, explique qu'il rencontrera chaque maire pour présenter ses nouvelles missions.

Prochain conseil communautaire : le 11 mars

L'ordre du jour ayant été traité, le Président lève la séance à 22h05.

La secrétaire de séance,

Jean-Christophe SAVE